



Soutien agri'

# Nos **solutions** pour faire face aux crises agricoles

**Face aux crises agricoles actuelles, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. La MSA a des solutions pour y faire face : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...**



## **Mon activité pro**

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut aménager le paiement de vos cotisations sociales et aider à financer des équipements, pour améliorer votre trésorerie et vos conditions de travail.

### **► Modulation des appels provisoires pour 2025**

Ajustez dès maintenant les paiements en fonction de la réalité économique.

### **► Mensualisation des paiements**

Répartissez les cotisations sur l'année pour un meilleur équilibre de trésorerie.

### **► Option annuelle pour l'assiette des cotisations**

En cas de forte dégradation des revenus, envisagez cette option qui engage pour 5 ans avec tacite reconduction.

### **► Paiements échelonnés**

Mettez en place un échelonnement en cas de difficultés.

### **► Versement d'un à-valoir**

En cas de bonne année, vous pouvez verser une avance sur les cotisations de l'année suivante, déductible du résultat de l'exercice. Contactez-nous pour connaître le montant maximal à verser avant le 31 décembre 2024, pour prise en compte sur vos cotisations 2025.



## **Mes droits**

Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de baisse de vos revenus à cause d'une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.

### **► Faites le point sur vos droits**

Les rendez-vous prestations vous permettent de faire le point sur votre situation et vous aident à accéder à vos droits. Ces rendez-vous se déroulent sous forme d'entretien personnalisé, au point d'accueil le plus proche de chez vous ou par téléphone.

### ► Prime d'activité

Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être prétendre à la Prime d'activité. Versée mensuellement, elle complète vos revenus professionnels.

### ► RSA

Si votre situation a entraîné un arrêt de votre activité, vous pouvez peut-être bénéficier du RSA. Cette prestation vous garantit un revenu minimum, que vous soyez salarié ou exploitant agricole.

### ► Autres aides

La MSA propose des aides complémentaires pour vous accompagner dans les situations difficiles. Elles peuvent notamment concerner le logement, l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de consultation psychologue. La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes.



## Mes soutiens

Avec les crises et les difficultés qui surgissent, vous pouvez être sujet au stress et au mal-être. La MSA est mobilisée pour vous soutenir.

### ► Agri'écoute

Agri'écoute est disponible à tout moment pour parler anonymement et en toute confidentialité avec un professionnel.



### ► Aide au répit

Si vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole en situation d'épuisement professionnel, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un temps de répit pour prendre soin de vous. En cas de surcharge administrative, une aide ponctuelle peut aussi vous être proposée.

### ► Délégués MSA

La MSA compte 558 délégués répartis sur l'ensemble du territoire. Exploitants, employeurs ou salariés agricoles, actifs ou retraités, ils sont là pour vous : ils vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix.

### ► Cellules de prévention du mal-être

Dans chaque MSA, des travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention et en conseillers prestations sociales sont formés pour détecter et aider les exploitants et salariés en difficulté. Ils vous soutiennent et vous orientent selon votre situation.

### ► Accompagnement vers le mieux-être au travail

La MSA aide les entreprises agricoles dont les travailleurs sont en situation de mal-être. Elle peut établir un diagnostic (ergonomie, psychologie du travail), offrir un accompagnement (coaching) et aider à financer des aménagements matériels ou organisationnels.

## Contacts au sein de votre MSA :

**La cellule de prévention des  
situations de fragilité :**

**cellulefragilites.blf@msa59-62.msa.fr  
Tél : 03.21.24.72.68**

**Pour prendre rendez-vous :  
nord-pasdecalais.msa.fr  
Tél : 03.2000.2000**

Retrouvez toutes les informations  
nécessaires sur le site de votre MSA  
dans la rubrique «exploitant».



Nos solutions pour faire face  
aux crises agricoles



L'essentiel & plus encore